

Conditions générales Camping-car Steffi E23 Winter Special

Pour un voyage entre le 01/04/2017

et le 31/03/2018

AVANTAGES

Modèle compact récent ou très récent (pas plus de 24 mois)

NOUVEAU D22 : COMPACT et TRES EQUIPE et 1/3 CONSOMMATION en MOINS

3 stations dans l'Ouest : las végas, san Francisco, Los Angelès

Possibilité de départ le matin AVEC Transferts possibles de certains hôtels d'aéroport ou de la station de BART à SFO

Transfert offert au retour vers l'aéroport pour tout client revenu avant 10h00

Elu meilleur rapport qualité prix avec plus de 30 ans d'expérience aux Etats-Unis

Assistance 24h/24

Tarifcation Flex qui avantage les réservations anticipées

PROFITEZ DES BONS PLANS HIVER et VOYAGEZ à partir du 01/11/2017

RECOMMANDATION

Peu de camping-cars de ce type + Tarif flex : pensez à réserver en avance.

PROMOTIONS ET REMISES

Remise location longue durée : remise de 5% sur le prix jour pour les location à partir de 21 jours, ou 10% à partir de 42 jours.

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention nuit de repos obligatoire sur le sol américain avant de prendre le camping-car. Assurances obligent

Départs/Retours : les départs ont lieu du lundi au vendredi de 13h00 à 15h00, le samedi de 10h00 à 11h00. Les retours ont lieu du lundi au samedi de 9h00 à 11h00. Pour bénéficier de la navette vers l'aéroport, retour au plus tard à 10h00.

Avec l'option départ le matin et transfert, le transfert est organisé à 7h30 de certains hôtels (liste sur demande).

Horaire des centres de location : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, le samedi 09h00 à 12h00. Fermeture les dimanches et les jours fériés suivants : 29/05, 04/07, 04/09, 23/11, 25/12, 31/12, 01/01.

Durée minimale de location : 7 jours

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec un an de permis Toute personne souhaitant conduire doit être

présente le jour du départ avec son permis pour s'inscrire sur le contrat de location.

CAUTION

Par CB le jour du départ (débitée) USD 1000. Celle-ci est débitée et restituée au retour

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend

Les taxes américaines

L'assurance responsabilité civile assortie de la SLI (Supplement Liability Insurance)

L'assurance CDW (Collision Damage Waiver), assortie d'une assurance VIP (Vacation interruption Protection) avec une franchise de USD 1000

Votre offre comprend également

Les packs de 500 miles- le mile supplémentaire = \$ 0.43ht (1 mile = 1.6km)

Les frais de préparation et accessoires pour le camping-car : prix forfaitaire comprenant les accessoires de raccordement, un guide d'utilisation, un guide de campings, un Atlas routier, une lampe de poche, un tournevis, une trousse de secours, un extincteur, des cales, un adaptateur 15/30 AMP, un kit « accident », un allume barbecue, la première recharge de produit WC chimique, le transfert du centre de location vers l'aéroport au retour, une carte KOA avec 10% de réduction sur tous les campings <http://koa.com>

La surcharge départ le lundi ou samedi pour tous les départs du 1er avril au 30 septembre 2017

Et peut comprendre une des options suivantes

Les frais de restitution dans une autre agence : retour dans une autre agence que celle du départ

Les kits premium par personne : Prix forfaitaire par personne comprenant draps, oreillers, couverture, linge de toilette, vaisselle, batterie de cuisine

Le kit véhicule : Prix forfaitaire comprenant la batterie de cuisine (inclus dans le kit premium)

Le départ le matin et transfert : Prix forfaitaire pour un départ le matin et transfert d'hôtels sélectionnés (liste sur demande)

La formule avantage : Prix par jour (min. 13 jours) comprenant **Les frais de préparation et accessoires pour le camping-car** (voir la description plus haut) **les kits premium** (draps oreillers, couverture, linge de toilette, vaisselle et batterie de cuisine pour tous les passagers), **la surcharge départ le samedi ou le lundi** pour tous les départs du 1er avril au 30 septembre 2017.

La formule avantage avec kilométrage illimité : Prix par jour (min. 13 jours) comprenant le **kilométrage illimité**, **les frais de préparation et accessoires pour le camping-car** (voir la description plus haut) **les kits premium** (draps oreillers, couverture, linge de toilette, vaisselle et batterie de cuisine pour tous les passagers), **la surcharge départ le samedi ou le lundi** pour tous les départs du 1er avril au 30 septembre 2017.

La surcharge Burning Man : Prix forfaitaire pour les personnes se rendant au festival du 29 août au 5 septembre.

Options disponibles à commander mais à régler sur place :

GPS : USD11/jour (max facturé 10 jours)

Siège enfant ou rehausseur : USD39 par location

Chaines neiges : USD35 par location

Chaises de camping : USD9 par chaise par location

Toaster : USD6 par location

Générateur : USD3/heure

Table de camping : USD15 par location

CONDITIONS GENERALES

Contrat de location : Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Tarif flex : C'est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule donné, à un lieu et une date de départ donnés, correspond un prix jour . C'est à partir de ce prix que votre offre est établie. En cas de changement de véhicule, de date de départ et/ou retour, de taille de véhicule, le tarif Flex du jour de la modification sera appliqué

Utilisation du camping-car : Le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.

Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Permis de conduire et Age : Afin de prendre possession du véhicule un permis de conduire national sera demandé pour le conducteur principal et pour toute autre personne souhaitant conduire le véhicule. L'âge minimal pour conduire le véhicule est de 21 ans avec un an de permis.

1. Assurances

1.1 Assurance responsabilité civile (inclus dans le prix par jour)

L'assurance responsabilité civile inclus dans le prix jour couvre tout dommage corporel ou matériel occasionné à un tiers par le camping-car (autre qu'un passager) .Cette assurance couvre la société de location jusqu'à un montant de USD5 millions et le locataire jusqu'au limite fixé par chaque état.

1.2 Assurance SLI, Supplement Liability Insurance (inclus dans le prix par jour)

En complément de la responsabilité civile énoncée ci-dessus le prix par jour de location comprend l'assurance SLI qui augmente les limites fixes pour tout dommage corporel ou matériel occasionné à un tiers (autre qu'un passager ou conducteur du véhicule) à un montant d'USD1 million.

1.3 Assurances CDW Collision Damage Waiver et VIP Vacation interruption Protection (inclus dans le prix par jour)

Sans CDW toute perte ou dommage (responsable ou pas) occasionné sur le véhicule incluant le vol et le vandalisme serait à la charge du locataire. Le prix par jour inclut donc les assurances CDW et VIP limitant la responsabilité du locataire en cas de dommage, vol ou vandalisme (déclaration de police obligatoire) à un montant de USD 1000 (franchise) par occurrence.

En cas de panne nécessitant l'immobilisation du véhicule pendant plus de 12h00 travaillées les frais suivants seront pris en charge : Hébergement jusqu'à un montant de USD30 par personne et par jour

Frais de déplacement jusqu'à un montant de USD30 par jour et par groupe

Le plafond étant fixé à USD3.000. Cette prise en charge n'est pas appliquée en cas d'accident. Le locataire est tenu de présenter tous les reçus et justificatifs pour obtenir les remboursements. Le dysfonctionnement des éléments suivants ne sont pas considérés comme des « pannes » et ne feront l'objet d'aucun remboursement : la radio, la TV-DVD, l'air conditionné, le réfrigérateur, le générateur, le micro-ondes, la boîte automatique, le cruise control, le slide out, le auvent ou tout autre équipement du véhicule.

Les assurances CDW et VIP ne sont pas applicables si le locataire ne présente pas de rapport de police, ou s'il utilise le véhicule sans respecter le contrat de location.

2. Information générales

2.1 Responsabilité du locataire sur l'entretien et le nettoyage du véhicule

Le locataire est responsable de vérifier les niveaux de fluide à chaque ravitaillement. Sur présentation des factures les recharges en fluides seront remboursées au retour (exclusion faite du carburant et du propane). Les réservoirs de carburant et de propane seront pleins le jour du départ et devront être rendus pleins au retour. Les véhicules doivent être rendu propres à l'intérieur. Les réservoirs d'eau grise et noire devront avoir été vidés, le cas échéant des frais supplémentaires peuvent être appliqués.

2.2 Réparations / Remboursements / Retour anticipé / location de longue durée

Les réparations nécessaires jusqu'à un montant de USD50 peuvent être effectuées sans autorisation du centre de location. Pour obtenir un remboursement les factures doivent être présentées au retour. Si la réparation excède USD50 il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du centre de location, sans cela aucun remboursement ne sera autorisé. Aucun remboursement ne sera autorisé en cas de rupture du contrat de location. Le dysfonctionnement de la radio, de la TV ou DVD, de l'air conditionné, du réfrigérateur, du micro-onde, tout équipement du véhicule, de la plomberie, du générateur, du cruise control et de l'auvent ne sont pas considéré comme des pannes et ne donne droit à aucun remboursement. Aucun remboursement ne sera non plus autorisé en cas d'un retour anticipé du véhicule. Pour les locations de 30 jours et plus, le locataire recevra une documentation particulière pour l'entretien du véhicule.

2.3 Accident

En cas d'accident le loueur doit obligatoirement prévenir la police ou les autorités compétentes afin d'obtenir un rapport de police (« police report »). Il doit également prévenir le centre de location dans les 24h et établir un rapport écrit sur les circonstances de l'accident. Sans ces procédures les assurances CDW et VIP seront caduc.

2.4 Carte de crédit

Les règlements au centre de location peuvent être effectués en Mastercard, Discovercard, Visa et Amex. Les cartes de débits ne sont pas acceptées. Le loueur ne sera pas tenu pour responsable en cas de fluctuation de la devise.

2.5 Permis de conduire et Age

Afin de prendre possession du véhicule un permis de conduire national sera demandé pour le conducteur principal et pour toute autre personne souhaitant conduire le véhicule. L'âge minimal pour conduire le véhicule est de 25 ans avec un an de permis.

2.6 Amende ou infraction de parking, péage ou code de la route

Le locataire est tenu pour responsable de payer toute contravention ou amende reçue pendant la location. Une pénalité d'USD50 sera appliquée en cas de non déclaration de toute amende ou infraction.

2.7 Restrictions

Les véhicules ne sont pas autorisés à se rendre au Mexique, la Death Valley (du 15 juin au 15 septembre), et à Manhattan (New York).

2.8 Surcharge voyage en Alaska, Territoires du nord, et Yukon

Les voyages dans ces zones nécessitent l'aval au préalable du centre de location. Une surcharge d'USD450 sera appliquée.

2.9 Interdiction

Les animaux ne sont pas autorisés Tout contrevenant se verra appliquer une surcharge d'USD1.000. Il est également interdit de remorquer un véhicule ou de transporter des objets sur le toit du véhicule. Les véhicules sont non-fumeurs. Tout contrevenant se verra appliquer une pénalité.

2.10 Hivernage

Il est de la responsabilité du locataire d'hiverner le véhicule s'il compte se rendre dans des zones où les températures sont en dessous de 0° et peuvent provoquer le gel des équipements du véhicule : tuyau d'eau, toilettes, réservoirs d'eau, évier, douche, douche extérieure, chauffe-eau. Lorsque le véhicule est hiverné tous les réservoirs sont inutilisables, il est également impossible de se connecter au service d'eau dans les campings. L'hivernage ou le dé-hivernage d'un véhicule est à la charge du locataire.

3. Conditions d'annulation

L'annulation donne lieu aux retenues suivantes :

Annulation notifiée plus de 45 jours avant le départ : 10% du montant de la facture

Annulation notifiée entre 45 et 30 jours avant le départ : 30% de la facture

Annulation notifiée entre 29 et 16 jours avant le départ : 50 % du montant de la facture

Annulation notifiée moins de 16 à 2 jours avant le départ : 75 % du montant de la facture

Annulation notifiée moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant de la facture

En cas d'annulation avec des frais de restitution du véhicule dans un autre centre de location, ceux-sont intégralement dus. Campingcar-Online peut vous proposer une assurance annulation-interruption de voyage. Toute annulation doit être impérativement notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé

4. Modification

Toute modification faite à la demande du client – et autre qu'une annulation – fera l'objet d'une facturation de 30 Euros.

5. Litige

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société Camping-Car online.

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement.